

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le huit Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents :-DEHEELE Marc- DEVULDER Elodie- DUHAMEL Camille- GUILLAIN Romuald- RYCKEBUSCH Emmanuel-SCHRYVE Emmanuel-JOHNSON-Richard-DECODTS-Viviane-LETURGEZ/WADOUX Margareth-CODEVILLE Séverine-VANHEEGE Pierre-LACRESSONNIERE Vincent

Excusés :-HERMANT Éric pouvoir à Séverine CODDEVILLE -BECK Grégory pouvoir à Elodie DEVULDER-GOUBET Hélène pouvoir à Emmanuel RYCKEBUSCH

M. Vincent LACRESSONNIERE QUITTE LE CONSEIL MUNICIPAL LORSQUE EST MIS EN DEBAT LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE PSYCHOMOTRICITE.SOIT à 21H (Point 9 du CR)

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 Février 2023 à l'unanimité

2/ INFORMATIONS CONCERNANT CHOSES EN COURS AU NIVEAU COMMUNAL :

20/ Remise en état fossé OOST HOUCK STRAETE suite à détériorations occasionnées par remorque agricole et tracteur ayant pris le fossé. Devis remise en état :700 €. Cette dépense aurait dû être prise en charge par l'assurance du tracteur mais l'auteur de l'incident ne s'est pas fait connaître...

21/ Eglise : Remise en état d'un pourtour de vitrail nef de gauche : en attente de devis

22/Réparations carrelage salle 101 et passage de la grande salle à la salle 101 : devis de 800€.L'utilisation du transpalette pour le transport des éléments du podium en étant la cause, le transport avec le transpalette ne se fera plus et se fera avec des chariots.

23/Difficultés pour que la commune soit remboursée par le propriétaire du fourgon ayant pris feu devant la barrière du dépôt de betteraves. L'assureur relance le propriétaire pour être remboursé.

24/Lotissement les NENUPHARS : l'alimentation électrique et les évacuations des eaux de ruissellement sont envisagés par le Boeren Weg Ouest.

25/ La commune a acheté une tondeuse Honda autotractée et permettant de travailler en plan incliné pour les espaces de surface réduite.

26/ MAM : Il est installé une clôture grillagée afin de créer un espace de jeux pour les enfants d'environ 200m2. Il s'agit de satisfaire une demande de la PMI.

3/Réseau de lecture publique CCFI : Emmanuel RYCKEBUSCH nous propose d'adopter 3 délibérations concernant :

- Cotisation financière de la commune passera de 1.20€ à 1€ par habitant
- Les 2 réseaux de gestion actuelle seront fusionnés pour en faire qu'un seul réseau.
- L'enregistrement des ouvrages empruntés par les utilisateurs sera informatisé

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité

4/TAUX d'imposition communal pour l'année 2022 seront inchangés pour 2023.Il est noté que cependant le montant de l'impôt connaîtra une augmentation du fait de la revalorisation de la valeur locative vu le taux d'inflation. **Adopté à l'unanimité**

5/Récupération des chiens et chats en divagation. En cas d'incident le maire sera tenu pour responsable. La SPA de DUNKERQUE, notre prestataire de service pour récupérer ces animaux moyennant une cotisation de 1.65€/habitant et assure même le transport Buysseure /Dunkerque. Ce prestataire ne veut plus assurer cette convention.

Il est donc proposé de signer une convention avec la SPA d'Hazebrouck moyennant une cotisation de 0.65€/habitant, le transport reste à organiser par la commune. Il sera nécessaire d'acquérir une cage pour le transport. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

6/Subvention aux associations (PJ au Cr Conseil Municipal du 8 MARS 2023)

La proposition faite par Emmanuel RYCKEBUSCH d'un montant de 5 965 € est adoptée à l'unanimité

7/Délibération concernant les pouvoirs de M. le Maire dans le cadre de la construction de la salle de PSYCHOMOTRICITE est adopté à l'unanimité

8/Subvention municipale à l'association « Plaisir de Lire »

Conformément la signature de la convention adoptée par le Conseil Municipal en date du 18 novembre 2021, il est attribué une subvention de 1033,65€ pour une prise en charge partielle des animations pour 2021.

9/PROJET DE SALLE DE PSYCHOMOTRICITE présenté par M le MAIRE

80/Le projet consiste en la construction d'une salle neuve qui sera implantée dans l'enceinte du bloc Médiathèque/Garderie/ Ecole maternelle et Ecole Primaire.

81/Surface et volume de la salle : De forme rectangulaire de 88.55m² d'un seul niveau avec hauteur sous plafond de 2.7m pour un volume 237m³. La salle est destinée à recevoir un maximum de 45 enfants. L'accès au public se fera essentiellement debout et ne dépassera pas plus de 30 personnes pour les activités de gymnastique douce par exemple.

82/OBJECTIF pour la municipalité : PROPOSER

-**Un espace ludique** permettant de mieux prendre conscience de son corps, apprendre à le maîtriser et à en faire un instrument capable de s'exprimer et de communiquer. POUR LES ENFANTS :Il s'agit d'un outil indispensable qui permet l'éveil de l'enfant et ainsi l'aider à trouver une relation harmonieuse avec son corps, développer son sens de l'équilibre, et lui faire acquérir les mouvements comme :culbuter, galoper, sauter sur un pied, sur deux pieds, grimper.

- **Un espace destiné** aux jeunes enfants avant l'âge d'être admis en maternelle, aux enfants scolarisés en maternelle puis aux enfants en primaire. Les animations seront assurées soit par des associatifs soit par les professeurs d'école:

- **Un espace accessible** aux habitants du village ou d'ailleurs pour la pratique d'une gymnastique douce ou le Yoga.

83/ Conception du bâtiment à ossature bois avec isolation des parois verticales en laine de bois de 200mm d'épaisseur. Le bardage extérieur sera réalisé en clin bois en pose vertical. La toiture sera constitué d'un panneau bac acier avec laine de roche épaisseur 200mm .La ventilation se fera à double flux et le chauffage par une pompe à chaleur de type air/air.

84/ Les dossiers : Permis de construire et demande subvention seront déposés pour le 20 mars au plus tard.